

Gestion de projet en tant que maître d'ouvrage

L'exemple de l'extension transfrontalière de la ligne D du tramway strasbourgeois

Mercredi 27 avril 2016 / INET

Annette LIPOWSKY
Directrice du cabinet du Maire
Ville de Kehl
(49) 7851 / 88 11 11
a.lipowsky@stadt-kehl.de

Jean-Baptiste SCHIBER
Direction des Relations Européennes et Internationales
Eurométropole de Strasbourg
(33) 03 68 98 74 15
jean-baptiste.schiber@strasbourg.eu

Sommaire

1. Les origines du projet

- Enjeux, contexte urbain, tracé, intermodalité, bénéfices attendus

2. Les acteurs

- L'AOT, les maîtres d'ouvrage, l'exploitant, le cadre législatif

3. La conduite d'un projet transfrontalier

- Les protocoles d'accord, principes d'organisation, instances de pilotage, communication en phases de concertation et d'enquête publique, planning

4. Coûts et financement

- Coûts et répartition EMS/Kehl, cofinancement

5. La gestion tarifaire

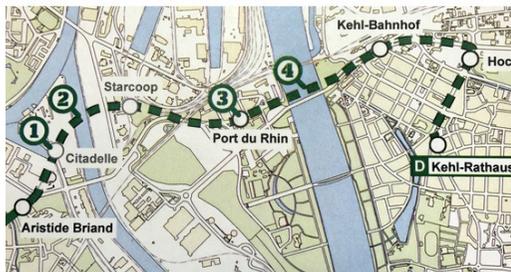
- Enjeux, obstacles, négociation

6. La phase travaux

- Autorisations, communication, évènements

7. La gestion politique

- Importance du contexte, rôle du cabinet, une question de dosage...



Eurométropole de Strasbourg :

- ✓ 28 communes (306 km²)
- ✓ 456 000 habitants

Strasbourg : 264 000 habitants

Kehl : 35 000 habitants



Histoire

► Il était une fois le tram...



1878 : mise en service de la 1ère ligne

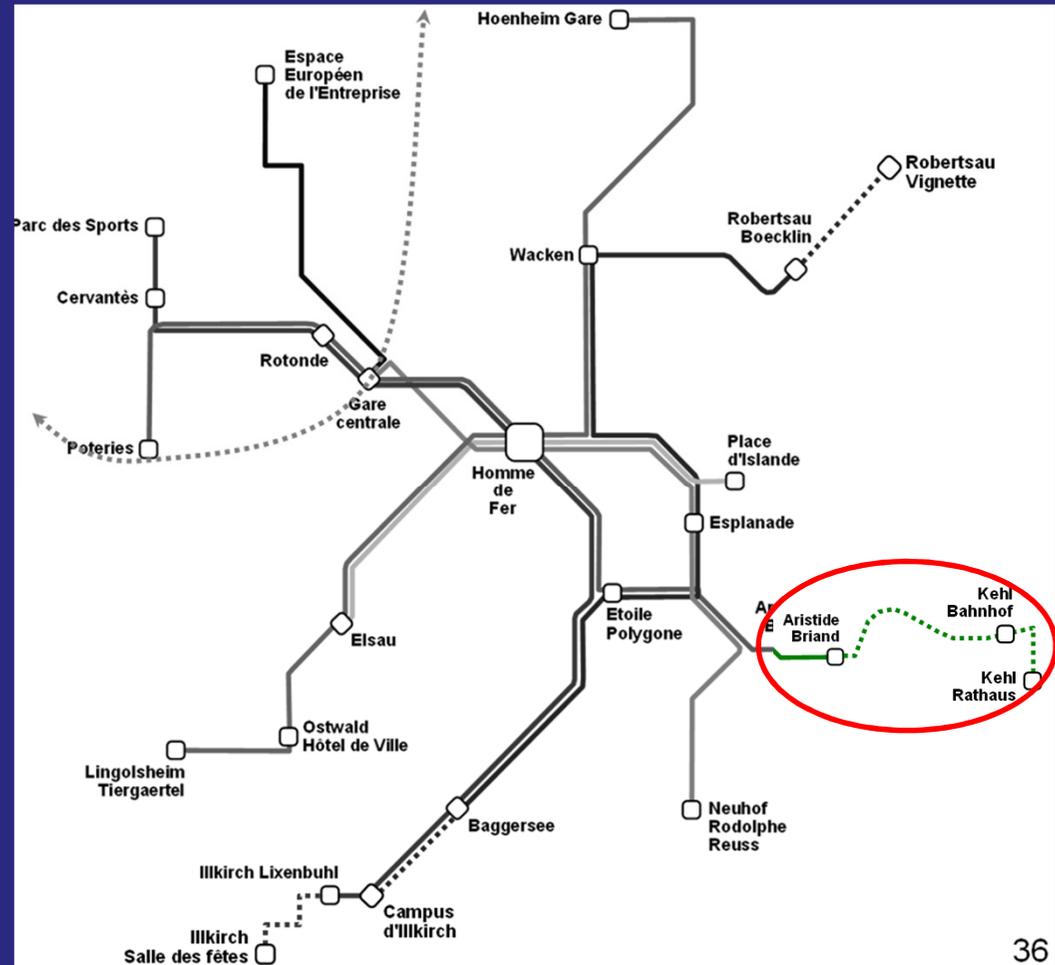
1930 : plus de 234 km de voies

Le tram franchit déjà le Rhin...



1960 : le réseau est démantelé

L'extension transfrontalière de la ligne D



Enjeux emblématiques

- ✓ Effacement de l'effet frontière de l'agglomération Strasbourg-Kehl
- ✓ La construction d'une agglomération à 360°
- ✓ Un choix politique fort et partagé



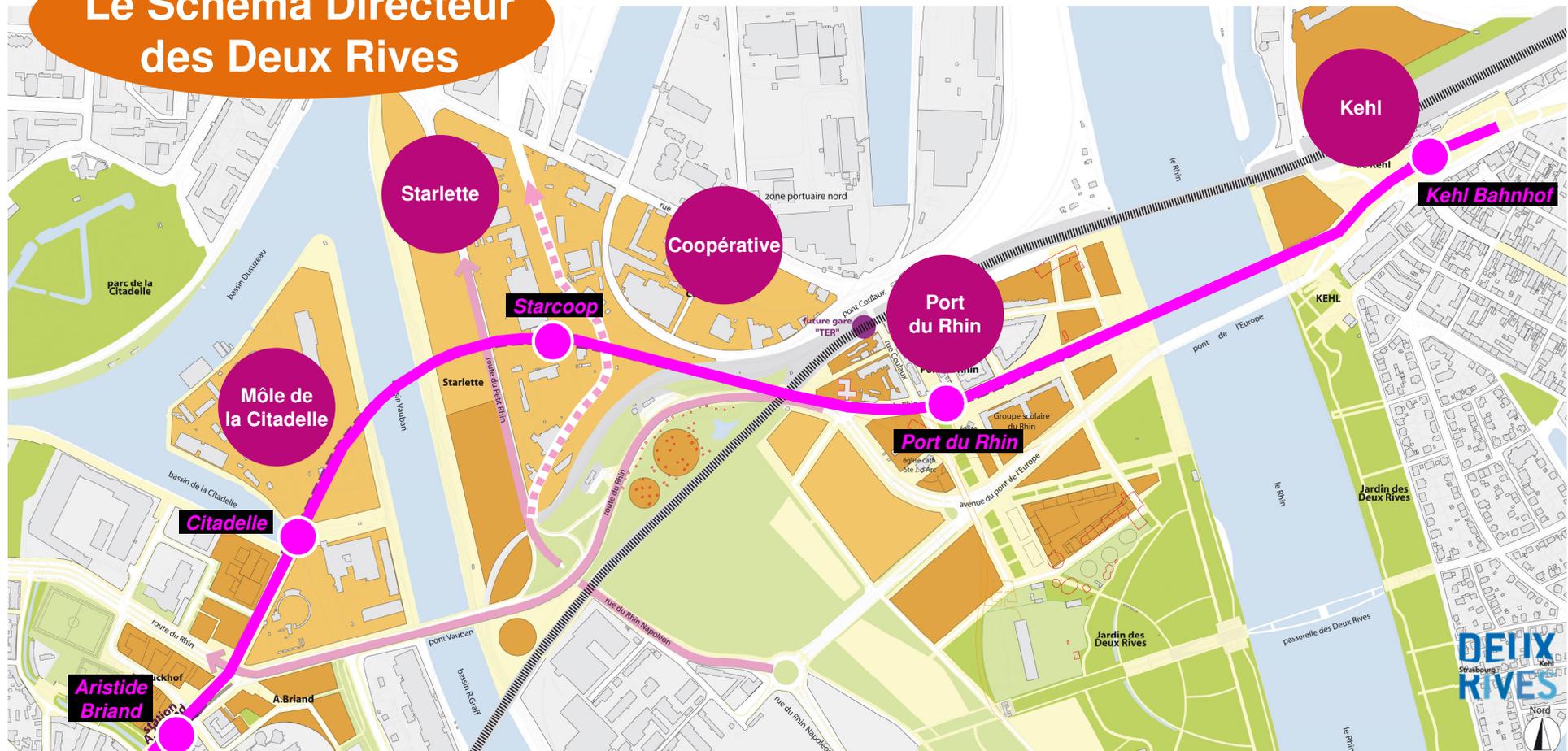
Enjeux urbains

- ✓ Desserte du quartier du Port du Rhin
- ✓ Desserte des futures zones urbanisées de la ZAC des Deux Rives
- ✓ Desserte de la ville de Kehl et redéfinition de son PDU (gare routière)



Le tram : la colonne vertébrale d'un projet urbain transfrontalier

Le Schéma Directeur des Deux Rives



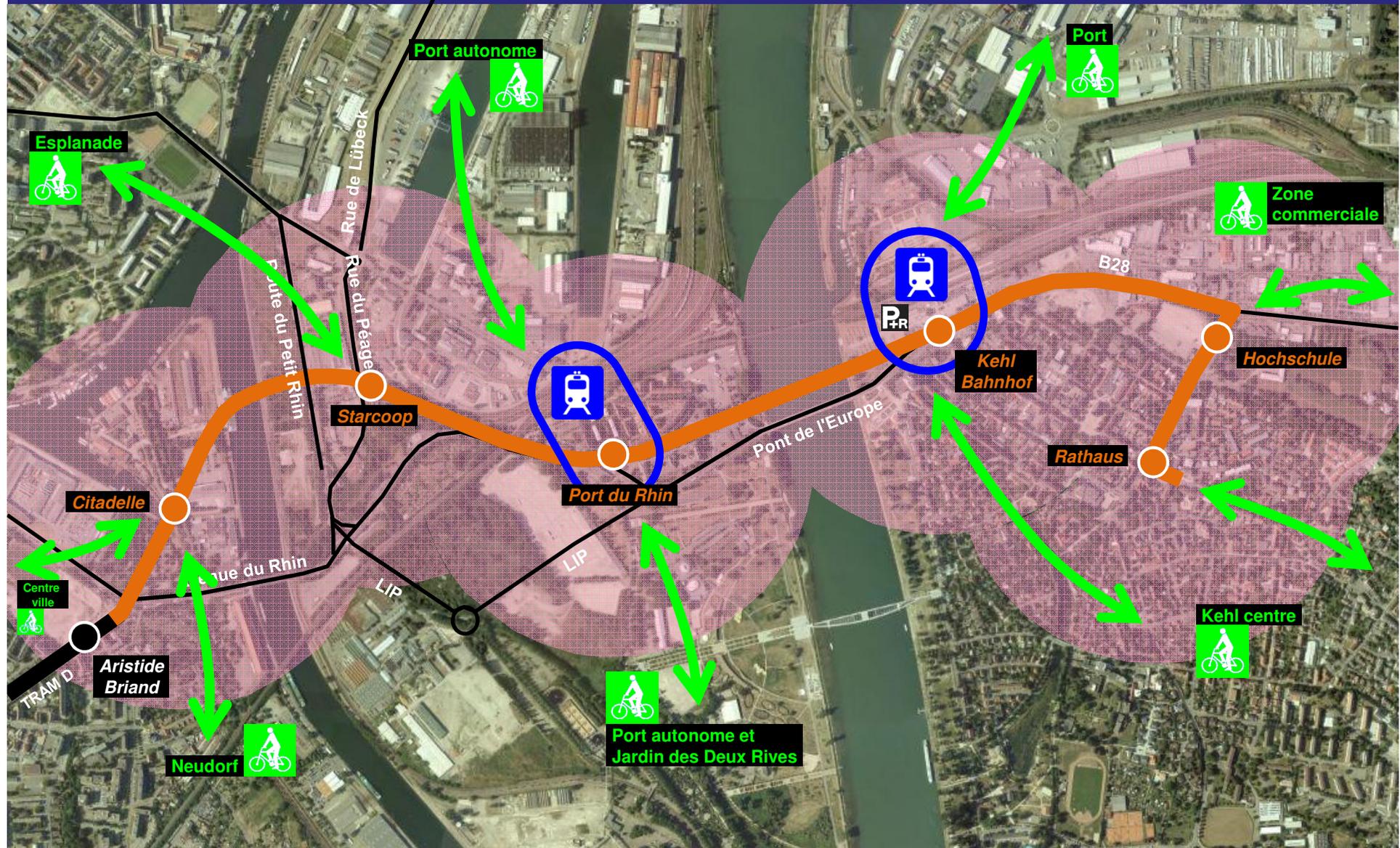
- | | | |
|---|--|--|
|  projet d'extension de la ligne de tramway |  liaison interport - phase 2 |  urbanisation à court terme |
|  station de tramway projetée |  voie ferrée principale |  urbanisation à moyen et long terme |
|  ligne de tramway existante et station | |  parc et jardin publics |

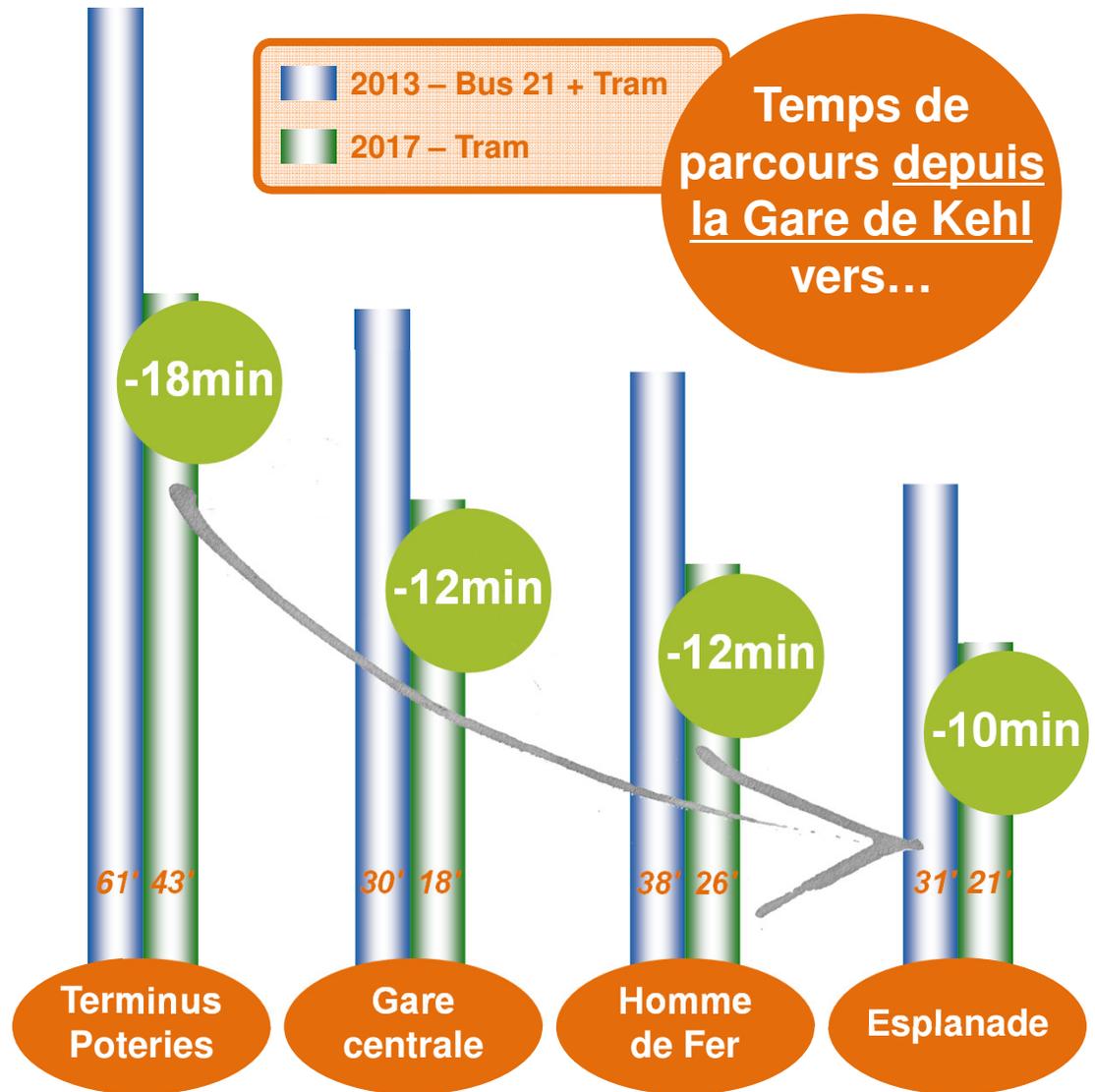
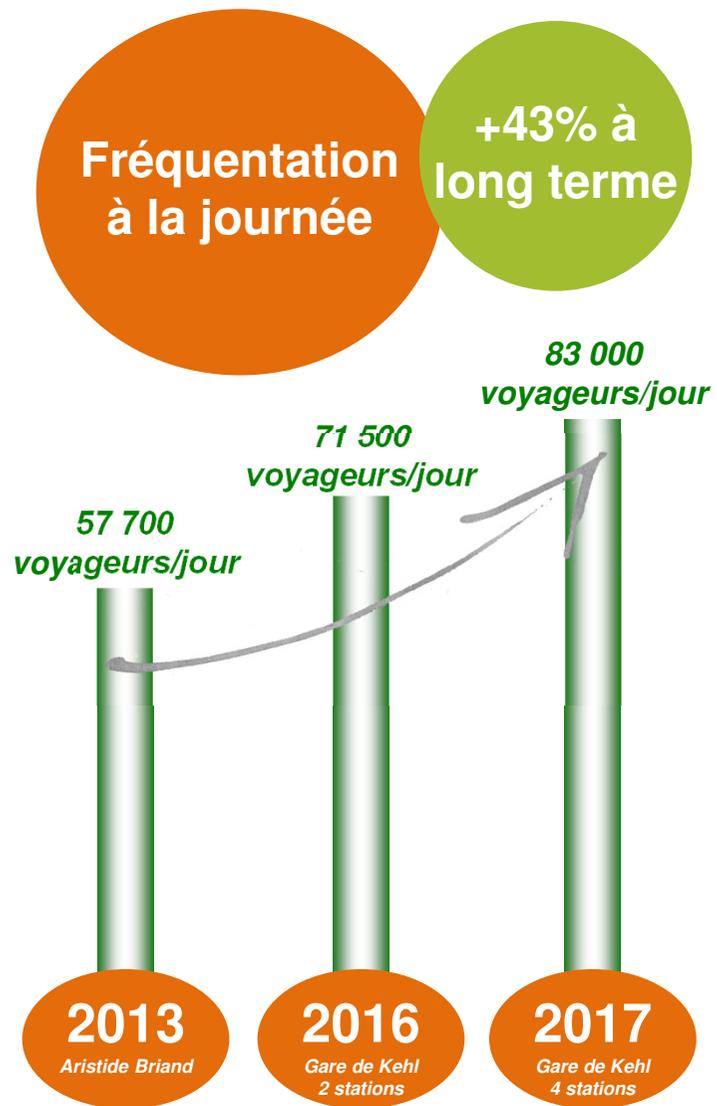
Le tram : la colonne vertébrale d'un projet urbain transfrontalier

Le Schéma Directeur des Deux Rives



Articulation avec les autres modes de transport







- ✓ **L'Etat**
- ✓ **La Préfecture** : représentant de l'Etat
- ✓ **La DDT** : service instructeur de l'Etat
- ✓ **Le STRMTG** : service instructeur de la procédure STPG
- ✓ **L'Autorité environnementale**
- ✓ **La CUS** : compétente l'instruction des permis de construire, de démolir ou les déclarations préalables de travaux



- ✓ **Le Land Baden Wurtemberg**
- ✓ **Regierungspräsidium Freiburg**
- ✓ **Bundesministerium für Verkehr und d.I.**
- ✓ **La Ville de Kehl** : compétente pour l'instruction des permis de construire, de démolir ou les déclarations préalables de travaux
- ✓ **Les différents services de la Ville de Kehl (eau, voirie...)** qui gèrent et administrent l'ensemble de la procédure environnementale
- ✓ **TAB** : contrôle technique et conformité finale

L'AOT : l'Eurométropole

- ✓ Définit l'offre de transport (tracé, fréquence...)
- ✓ Définit l'offre tarifaire
- ✓ Actionnaire majoritaire de l'exploitant CTS

La maîtrise d'œuvre du projet

- ✓ Groupement **GETAS-PETER** tout au long du projet
- ✓ Maîtrise d'œuvre particulière assurée par l'EMS en phase PRO pour les aménagements de surface

Le maître d'ouvrage du projet

- ✓ **L'EMS et la Ville de Kehl** pour les **études** jusqu'à l'obtention des autorisations administratives (2 protocoles d'accord)
- ✓ **La CTS** pour la **réalisation** du projet : contrat de concession-avenants pour l'EMS et contrat avec la Ville de Kehl

L'exploitant : la CTS

- ✓ Assure la gestion du service public de transport dans le respect du contrat de concession
- ✓ Porte les investissements





- ✓ **Loi MOP**
Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.
- ✓ **Grenelle Environnement**
 - Processus visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable.
 - Processus également accompagné de subventions aux projets de transports urbains.
- ✓ **Sécurité des Transports Publics Guidés**
 - Réglementation quant aux projets de construction de ligne de tramway
 - Permettant la réalisation des travaux et la mise en service commerciale d'une infrastructure de transport guidé.



- ✓ **Personenbeförderungsgesetz (PBefG)**
Loi allemande qui régule le transport de passagers et permet l'affectation des subventions aux TC.
- ✓ **Gemeindeverkehrsfinanzierungsgesetz (GVFG)**
Loi allemande sur les aides financières destinées à l'amélioration des conditions de circulation dans les communes et Kreise.
- ✓ **Verordnung über den Bau und Betrieb der Strassenbahnen (BOStrab)**
Détermine les normes, caractéristiques techniques et d'insertion des matériels roulants, infrastructures et exploitation.
- ✓ **Honorarordnung für Architekten und Ingenieure (HOAI)**
Permet de déterminer la rémunération des ingénieurs et cadre la subdivision des études et de la réalisation de projets en 9 phases spécifiques.

Accords conclus conformément...

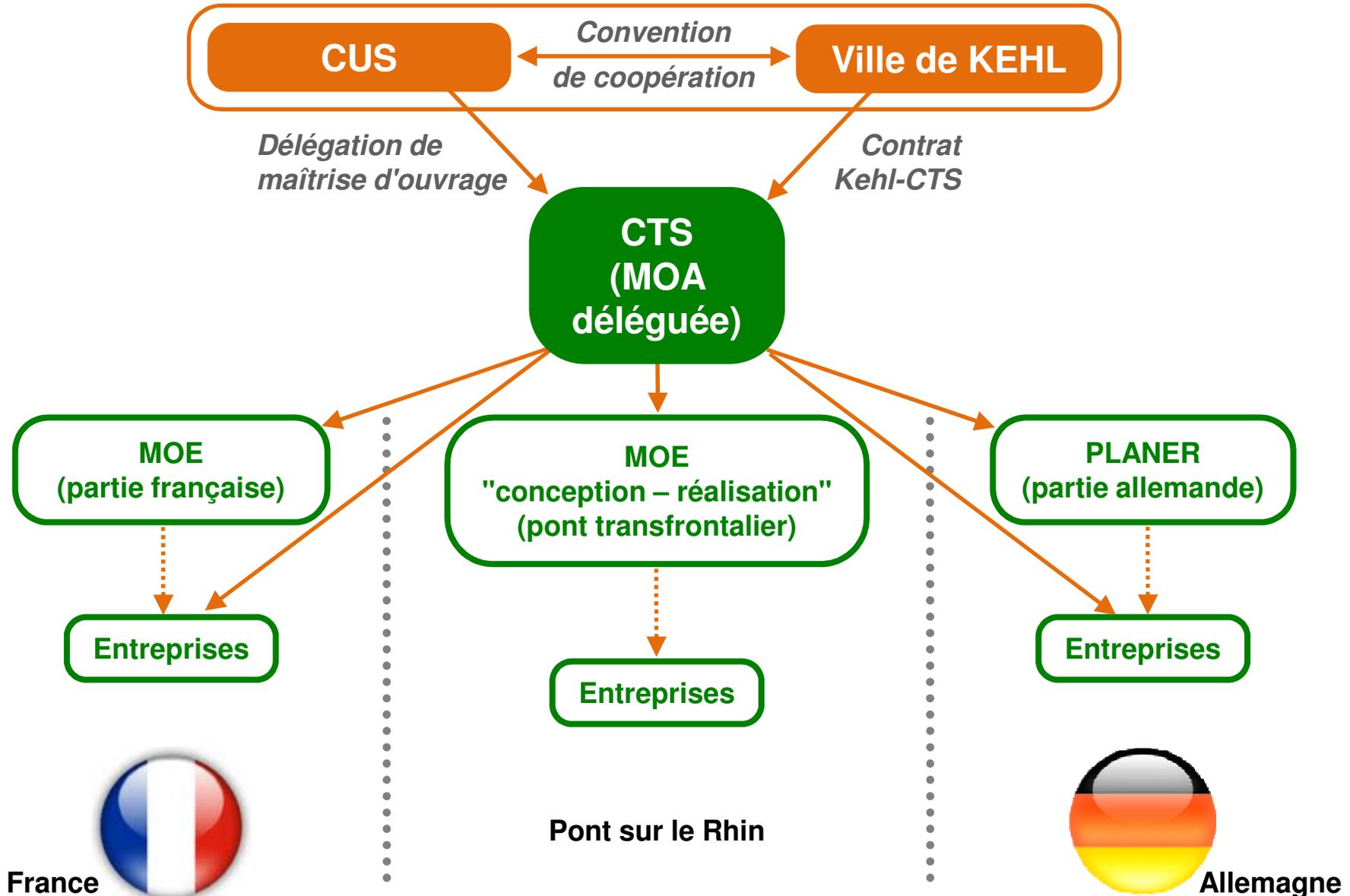
- ✓ ...à l'**accord de Karlsruhe du 23 janvier 1996** sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux,
- ✓ ...à l'**Accord de Fribourg-en-Brisgau du 12 juin 2001** relatif à la construction et à l'entretien de ponts frontières sur le Rhin.

Contenu sommaire du protocole d'accord du 24 novembre 2009

- ✓ **Modalités de réalisation et de financement des études** (définition, AVP, enquêtes publiques, AMO)
- ✓ **Définition des modalités de pilotage du projet**

Contenu sommaire du protocole d'accord du 15 mars 2012

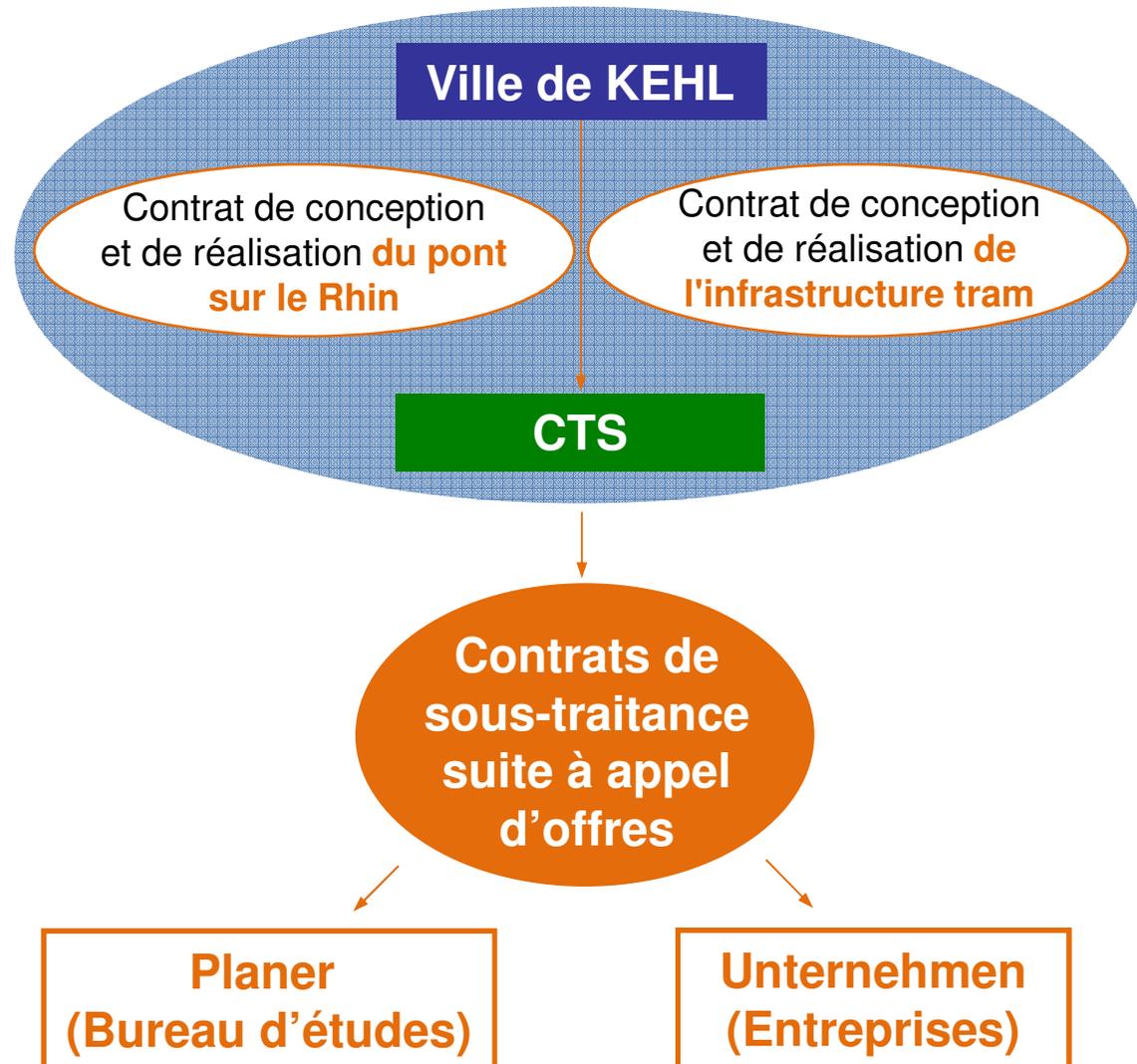
- ✓ **Caractéristiques techniques principales** du programme de travaux,
- ✓ **Principes relatifs à la construction, au financement, à l'entretien et à l'exploitation.**



Principes du projet de contrat d'entreprise entre Ville de Kehl / CTS

Objet : Kehl, maître d'ouvrage, confie à la CTS la réalisation de la conception et la construction en d'une livraison clés en main du tronçon kehlais.

La CTS confie ces prestations à des sous-traitants qui effectuent les travaux de conception (études de projet) et de construction.



Du protocole d'accord du 24 novembre 2009...

Le Comité de Pilotage Stratégique

- ✓ **Représentants** : les AOT, les Etats, le futur exploitant, autres autorités (CCNR...)
- ✓ **Fonctions** : définition des orientations stratégiques (conception, aménagement, information du public, modalités de financement)

Le Comité Technique Opérationnel

- ✓ **Représentants** : services techniques des partenaires (EMS, Ville de Kehl, CTS), responsables sécurité
- ✓ **Fonctions** : suivi et avancement des études et de la réalisation des dossiers administratifs

... à la réalité !

- ✓ **Validation politique** : 1 rencontre entre les Maires, 1 COPIL franco-allemand
- ✓ **Outils décisionnels** : conseil municipal de Kehl et conseil métropolitain EMS
- ✓ **Instruction technique** : réunions techniques et d'échanges entre les bureaux d'études et les maîtres d'ouvrage

2008-2009	Etudes de définition	Etude de définition
<p>Juin – juillet 2009</p> <p><i>Octobre 2009</i></p>	<p>Concertation publique (1^{ère} phase – Tracé "avenue du Rhin") <i>Approbation bilan de concertation par le Conseil CUS</i></p>	<p>Concertation publique <i>Approbation bilan de concertation par le Conseil municipal de Kehl</i></p>
<p>Novembre 2009</p>	<p>Signature du protocole d'accord CUS/Kehl définissant les principes de cofinancement des études</p>	<p>Signature du protocole d'accord CUS/Kehl définissant les principes de cofinancement des études</p>
<p>Oct. – nov. 2010</p> <p><i>Avril 2011</i></p>	<p>Concertation publique (2^{ème} phase – Tracé "Citadelle – Starlette") <i>Approbation bilan de concertation par le Conseil CUS</i></p>	
<p>2010-2012</p> <p><i>Février 2013</i></p>	<p>Etudes d'avant-projet <i>Approbation des études d'avant-projet par le Conseil de CUS</i></p>	<p>Etudes d'avant-projet <i>Approbation des études d'avant-projet par le Conseil municipal</i></p>
<p>Mars 2012</p>	<p>Signature de la convention CUS / KEHL relative au financement, à la réalisation et à l'exploitation du projet</p>	<p>Signature de la convention CUS / KEHL relative au financement, à la réalisation et à l'exploitation du projet</p>
<p>Juin – juillet 2013</p> <p><i>21 février 2014</i></p>	<p>Enquête publique <i>Approbation de la déclaration de projet par le Conseil CUS</i></p>	<p>Participation des citoyens <i>Approbation du projet par le Conseil municipal</i></p>
<p><i>24 février 2014</i></p>	<p><i>Arrêté préfectoral de DUP</i> Démarrage des travaux</p>	<p>Démarrage des travaux</p>
<p>Avancement actuel</p>		
<p>Avril 2017 Fin 2018</p>	<p>Mise en service à la Gare de Kehl Mise en service à la Mairie de Kehl</p>	<p>Mise en service à la Gare de Kehl Mise en service à la Mairie de Kehl</p>

Les principales difficultés liées à la composante transfrontalière du projet



La langue et la culture :

- ✓ Réunions d'instruction technique
- ✓ Réunions de validation politique
- ✓ Compréhension des études et fiabilité juridique

Les contextes juridiques :

- ✓ Quel statut pour le futur pont sur le Rhin ?
- ✓ Le statut du foncier occupé par une plateforme/tram
- ✓ Les Autorités Organisatrices des Transports
- ✓ La question de la sécurité et des normes ferroviaires

Les accords internationaux existants :

- ✓ Accord de Fribourg du 12/06/2011 relatif à la construction et à l'entretien de ponts rhénans
- ✓ Intervention des Ministères des affaires étrangères sur l'entretien des infrastructures de transport

Les procédures administratives :

- ✓ La concertation
- ✓ Les enquêtes publiques
- ✓ L'instruction du projet par les services en charge de la sécurité ferroviaire

La question de la maîtrise d'ouvrage :

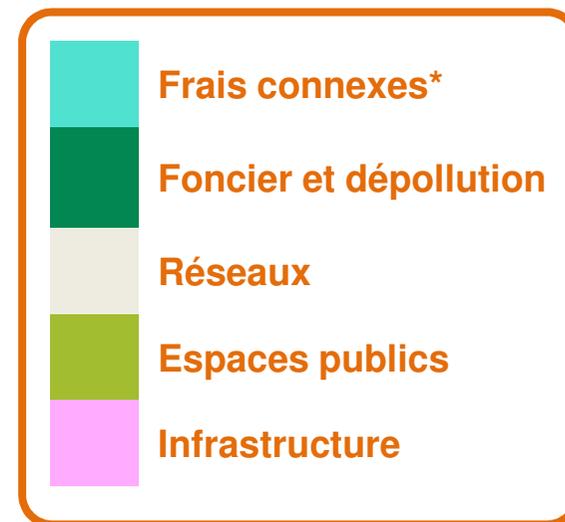
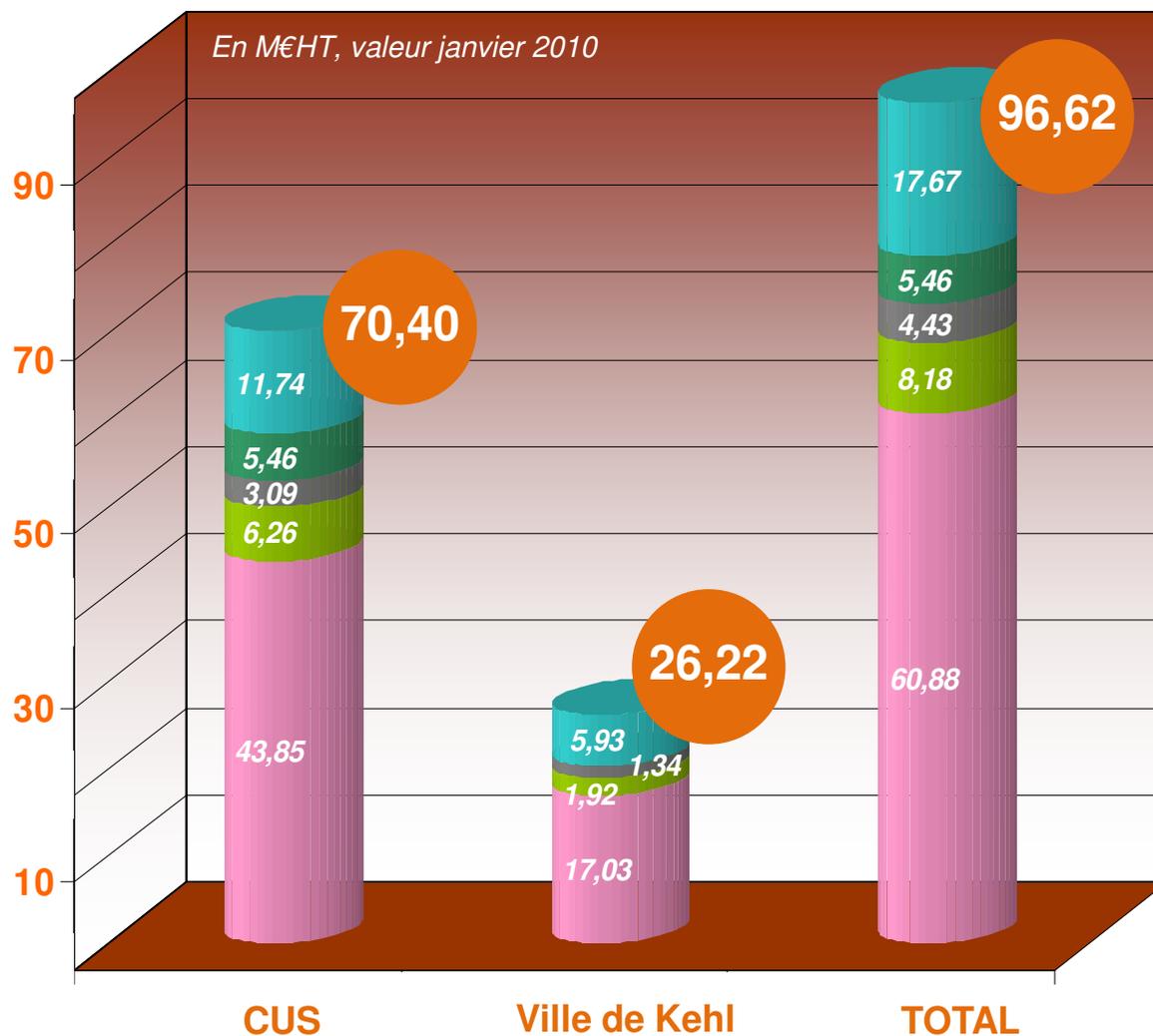
- ✓ Qui est le maître d'ouvrage du tronçon transfrontalier ?
- ✓ Qui sera le maître d'ouvrage des travaux d'entretien ?
- ✓ Qui sera l'exploitant du tronçon transfrontalier ?

Le déséquilibre financier :

- ✓ EMS : environ 470 000 habitants
- ✓ Ville de Kehl : environ 35 000 habitants

Appréciation sommaire du coût du projet

(Source : dossier d'enquête publique – Mai 2013)



* Matériel roulant, maîtrise d'ouvrage, provisions diverses

Coûts d'investissement

- ✓ Répartition EMS / Ville de Kehl à la frontière

Coûts d'exploitation

- ✓ La Ville de Kehl prend à sa charge le déficit d'exploitation généré par l'extension entre la station « Port du Rhin » (F) et la station « Gare de Kehl » (D)
- ✓ Base de calcul du déficit d'exploitation : fréquence de desserte de 12 minutes
- ✓ Déficit d'exploitation = (coût d'exploitation) – (recettes d'exploitation)
- ✓ Prix kilométrique (PK) facturé : 8,34 €/km (valeur 2011)
Il correspond au PK facturé par la CTS à la CUS, soit 8,72 € en 2011, diminué des impôts et taxes réglés en France
- ✓ Nombre annuel de validations pris en compte dans le calcul des recettes d'exploitation : 1 640 000 pendant les 2 premières années d'exploitation (rapport "Transports Collectifs" du dossier d'avant-projet)

➤ Déficit d'exploitation imputé à la Ville de Kehl 376 771 €/an, les 2 premières années.

Cofinancements français attendus par l'EMS

- ✓ Etat français : 10 M€
- ✓ Département du Bas-Rhin : 2,4 M€
- ✓ Eurodistrict : 100 000 €



Cofinancements allemands attendus par la Ville de KEHL

- ✓ Land : 6,2 M€
- ✓ Bund : 19 M€



Baden-Württemberg



Die Bundesregierung

Cofinancement européen à partager par les 2 collectivités

- Programme européen INTERREG IV :**
- ✓ 1,25 M€ (pour les études transfrontalières)
 - ✓ 2 M€ (pour les travaux du pont)



Les enjeux

- ✓ **Transcender les schémas existants, dépasser la juxtaposition**
- ✓ **Tarifcation combinée plutôt qu'intégrée**

Les obstacles

- ✓ **Techniques** : intégration de la billettique
- ✓ **Fonctionnels** : distribution et recettes des titres de transports
- ✓ **Réglementaires** : animaux, PMR, gratuité

La négociation

- ✓ **Multiplicité des partenaires**
- ✓ **Volonté commune d'aboutir**



Les autorisations préalables aux travaux (côté français)

- ✓ **L'information de la Conférence du Rhin Supérieur**
 - **23 janvier 2014**
- ✓ **L'autorisation préfectorale de construction dans la bande des 1000m du Rhin**
 - **17 février 2014**
- ✓ **Les autorisations foncières (superposition d'affectation, occupations temporaires)**
 - **Avec VNF : 21 février 2014**
 - **Avec le Port : 21 février 2014**
- ✓ **L'arrêté préfectoral de DUP, emportant mise en compatibilité du POS**
 - **24 février 2014**
- ✓ **L'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement**
 - **24 mars 2014**
- ✓ **L'arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la loi sur l'eau**
 - **31 mars 2014**
- ✓ **Validation préfectorale du dossier préliminaire de sécurité**
 - **19 mai 2014**
- ✓ **La dérogation (éventuelle) du CNPN (impacts sur les espèces protégées)**
 - **Non concerné**
- ✓ **Les autorisations allemandes...**

L'importance du contexte

- ✓ Les élections et le risque de l'alternance
- ✓ La "gestion" de l'opposition, des opposants potentiels au projet et du risque permanent de recours

Le rôle du cabinet

- ✓ Faciliter les échanges
- ✓ Fluidifier les décisions

Une question de dosage...

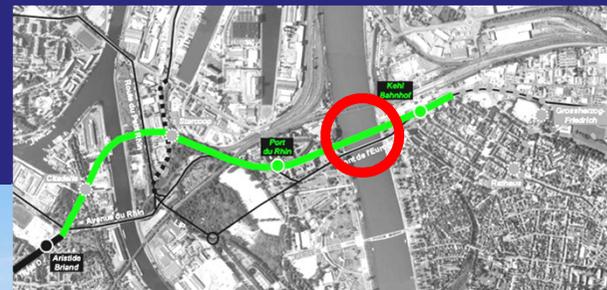
- ✓ Pas assez de politique = manque de légitimité pour le projet
- ✓ Trop de politique peut "tuer" le projet
- ✓ Un savant dosage entre technique, juridique, politique et communication

Illustrations



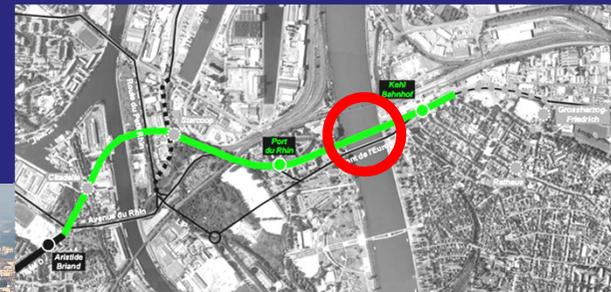
Le franchissement du Rhin

2013



Le franchissement du Rhin

2017



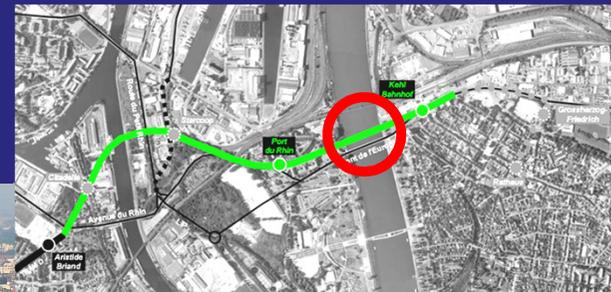
- ✓ Longueur hors rampes : 320m
- ✓ Tirant d'air : 7m
- ✓ Délai de réalisation : 18 mois
- ✓ Coût : 24,3 M€*

Caractéristiques de l'ouvrage

Crédit : Cyrille Thomas / Marc Barani Architectes

Le franchissement du Rhin

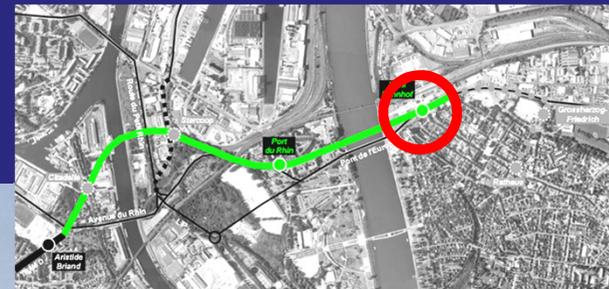
Long
terme



Possibilité
d'accoler un nouveau
pont routier

Crédit : Cyrille Thomas / Marc Barani Architectes

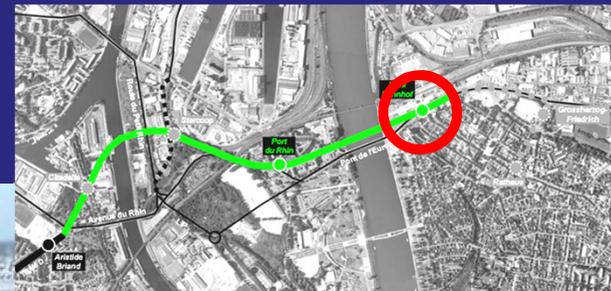
La future station "Kehl Bahnhof"



2014

Crédit : GETAS-PETE

La future station "Kehl Bahnhof"



2017

Crédit : GETAS-PETER

L'extension ultérieure vers la Mairie de Kehl

2018

